

Entente des époux de ne pas interjeter appel (formule 72L)

N° de dossier : 1301-0000

**COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE MONCTON**

ENTRE ²²

Marie Cormier
PARTIE REQUÉRANTE
- et -
Robert Cormier
PARTIE INTIMÉE

ENTENTE DES ÉPOUX DE NE PAS INTERJETER APPEL (FORMULE 72L)

Nous soussignés convenons et prenons l'engagement, par les présentes, de ne pas interjeter appel du jugement accordant un divorce dans la présente instance.

FAIT à le 20....

Marie Cormier

Marie Cormier

Robert Cormier

Robert Cormier

²² Si vous présentez une requête conjointe en divorce, les deux époux sont parties requérantes. Toutes les fois que vous verrez l'expression « partie intimée » dans un modèle, remplacez la par « partie requérante ».